

OBSERVATOIRE DE L'ACTION
GOUVERNEMENTALE

Burundi : la paix en sursis

Rapport d'observation de la gouvernance
janvier-février 2011

Mars 2011

0. INTRODUCTION	3
0.1. LE BURUNDI : TOUJOURS SOUS L'ONDE DE CHOC DES ELECTIONS	3
0.2. QUELLE EVOLUTION POSSIBLE DU PAYS A COURT TERME ?	4
1. EVOLUTION POLITIQUE : REGAINS D'INSECURITE, TENSIONS POLITIQUES ET DYSFONCTIONNEMENTS INSTITUTIONNELS	5
1.1. DES SIGNES PERSISTANTS D'UNE ESCALADE VERS UN CONFLIT ARME	5
1.2. ATTAQUES NON REVENDIQUEES, DENEGATIONS OFFICIELLES ET TENTATIONS DE REPRESSION	6
1.3. DES REMOUS AU SEIN DES PARTIS « INSTITUTIONNELS »: UNE TOURMENTE AU CŒUR DES INSTITUTIONS	7
1.3.1. ECHOS SYMPTOMATIQUES D'UNE CRISE INTERNE AU SEIN DU PARTI CNDD-FDD	8
1.3.2. UPRONA : REMISE EN QUESTION D'UNE PROXIMITE POLITIQUE GENANTE AVEC LE CNDD-FDD	10
1.4. DIALOGUE POLITIQUE ENTRE POUVOIR ET OPPOSITION : LA REPOSE DU BERGER A LA BERGERE	11
1.5. FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS : UNE PROXIMITE PREJUDICIALE AU RESPECT DES DROITS ET DES LIBERTES DES CITOYENS	13
1.5.1. ASSEMBLEE NATIONALE : LA LOI SUR LA COMMISSION NATIONALE INDEPENDANTE DES DROITS DE L'HOMME (CNIDH).	14
1.5.2. DYSFONCTIONNEMENTS AU SEIN DE L'EXECUTIF	15
1.5.3. L'INDEPENDANCE DE LA JUSTICE BURUNDAISE : MISE A L'EPREUVE PAR L'AFFAIRE ERNEST MANIRUMVA.	18
2. EVOLUTION SOCIO-ECONOMIQUE : BUDGET DESEQUILIBRE ET GROGNE SOCIALE PERSISTANTE	19
2.1. GESTION DU BUDGET DE L'ETAT : UN EQUILIBRE DIFFICILE	20
2.2. CORRUPTION : UNE GANGRENE AU CŒUR DU POUVOIR	20
2.3. LA GROGNE SOCIALE : PROMOUVOIR UN DIALOGUE PERMANENT	21
2.3.1. LE SYNDICAT DES MAGISTRATS RECLAME L'INDEPENDANCE DE LA MAGISTRATURE	21
2.3.2. LES SYNDICATS DES ENSEIGNANTS DANS LA LIGNE DE MIRE DU POUVOIR	22
2.3.3. LES TAXIS-MOTOS DEPORTES VERS LA PERIPHERIE DE LA VILLE : REPRIMES ET SANS RECOURS	22
CONCLUSION	23
RECOMMANDATIONS	24
AU GOUVERNEMENT DU BURUNDI	24
A L'ASSEMBLEE NATIONALE ET AU SENAT	25
AUX MAGISTRATS	25
AUX PARTIS POLITIQUES	26
A LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE	26
A LA SOCIETE CIVILE	26
BIBLIOGRAPHIE	26

0. Introduction

0.1. Le Burundi : toujours sous l'onde de choc des élections

Au début de l'année 2011, l'évolution politique et sécuritaire du Burundi reste largement tributaire du chahut qui a caractérisé les élections de 2010. Alors que le retrait des partis de l'opposition, regroupés au sein de l'Alliance Démocratique pour le Changement-IKIBIRI (ADC-IKIBIRI), pouvait permettre au parti au pouvoir d'avoir les coudées franches afin de mener sa politique à travers les institutions de la République, qu'il domine, celui-ci semble plutôt déstabilisé et désorienté, et se retrouve incapable de prendre des initiatives novatrices devant caractériser un nouveau mandat¹. En dépit de la mise en place des institutions dans les délais prévus par la loi, une certaine lassitude semble prévaloir. Le Gouvernement, après avoir mis six semaines pour tenir un premier conseil des ministres, a attendu tout un semestre pour élaborer les différents plans d'action, assortis, et cela est une nouveauté, d'un « contrat de performance », signé par chaque ministre devant le Président de la République².

Au cours de la période de janvier à février 2011, l'actualité a été fortement dominée par des rumeurs et des faits liés à l'émergence d'une nouvelle rébellion armée, se manifestant à travers des actions, dans certaines communes du pays, spécialement dans les provinces de Bujumbura, Bubanza et Bururi. Hormis quelques tracts retrouvés dans ces zones, les auteurs de ces différentes actions s'apparentant à celles d'une insurrection armée, sont avares de revendications, d'où des controverses sur leur identité. Alors que le Gouvernement utilise tous les noms pour qualifier ces groupes, les traitant tantôt de « bandits armés », de « malfaiteurs », voire de « fous³ », une certaine opinion appelle à un dialogue entre les différents protagonistes politiques pour éviter une escalade vers un nouveau conflit violent. Officiellement, le Gouvernement tout en se disant ouvert au dialogue politique, n'a manifesté aucun signe de volonté pour mettre en place un cadre de dialogue politique. Les réponses à ces questions viennent du parti au pouvoir, qui affirme que le cadre approprié de ce dialogue est le forum des partis politiques. Mais celui-ci est vigoureusement contesté par les partis de l'opposition, qui le considèrent comme un instrument du pouvoir.

Les secousses issues de l'onde déferlante des élections de 2010, et des positionnements qui en résultent, sont en train d'atteindre le cœur des institutions politiques par le biais de remous au sein des deux principaux partis politiques qui les composent : le CNDD-FDD et l'UPRONA. Au sein du parti au pouvoir, les révélations et les dénonciations du député Manassé Nzobonimpa, alors Secrétaire du Conseil des sages du parti CNDD-FDD, sont symptomatiques d'un malaise qui pourrait être lié au déficit tant idéologique que politique. Cette crise peut être expliquée par des querelles nées de la répartition des dividendes de la victoire politiques et aux prébendes manifestes qu'engrangent les dinosaures du pouvoir. En plein effort de réunification, l'UPRONA se débat dans de graves contradictions, entre une tendance qui prône comme stratégie politique, la

¹ Entretiens, Bujumbura, mars 2011

² PANA, « Les membres du Gouvernement tenu par un contrat de performances », 20 février 2011

³ Terme utilisé par le Gouverneur de Bujumbura. Jacques Minani. Selon lui, dans la province de Bujumbura « La sécurité est totale, d'ailleurs à 100% bonne, et ceux qui tirent ne sont que des fous », le 17 février 2011, Arib Info.

cohabitation aux fins de maximisation de postes⁴, et celle qui s'interroge sur les dividendes politiques d'une telle participation, qui, in fine, a consisté à légitimer le processus électoral et par conséquent la victoire du CNDD-FDD, alors que l'UPRONA n'a qu'une influence réduite sur la prise de décision. Cette situation assimilée par une certaine opinion à une stratégie alimentaire est de nature à décrédibiliser le parti UPRONA, accédant la thèse d'un parti sans ligne politique, et livré uniquement aux querelles de positionnement et de partage des postes.

Face aux contestations des résultats des élections par l'opposition regroupée au sein de l'ADC-
IKIBIRI, la Communauté internationale, confortée par l'absence de preuves de fraudes, avait largement reconnu que le processus s'était déroulé de façon libre et pacifique, et soutenu la légitimité de la victoire du parti CNDD-FDD. Depuis quelques temps, ces bonnes dispositions sont progressivement ébranlées par de nombreuses violations des droits de l'homme, des problèmes persistants de gouvernance et des scandales quasi quotidiens de corruption. Cette situation risque d'amener les bailleurs de fonds à revoir leurs engagements à la baisse, ce qui va fragiliser l'exécution d'un budget 2011, déjà déficitaire.

0.2. Quelle évolution possible du pays à court terme ?

Dans le court terme, tous ces défis politiques et économiques relevés, placent le pays devant deux évolutions probables, l'un pessimiste et l'autre optimiste. Emprunter une voie ou l'autre dépendra de la volonté des acteurs politiques clés, avec le Gouvernement du Burundi, en tête.

Le scénario pessimiste consiste dans le renforcement du statu quo. Au niveau politique, le pouvoir poursuit une logique autoritaire, caractérisée par la poursuite, voire l'accentuation du rétrécissement des espaces démocratiques, l'absence de dialogue politique, et des difficultés de gouvernance. Du côté économique, la corruption et les malversations économiques vont se poursuivre, voire s'aggraver, ce qui va provoquer la suspension ou le gel des appuis budgétaires des bailleurs, l'augmentation des prix et un malaise social grandissant. Dans une situation, où en dépit de dénégations, on voit l'émergence d'une rébellion armée, celle-ci pourrait se nourrir du mécontentement ambiant, ce qui peut conduire le pays vers une impasse politique de plus en plus grande.

Le scénario optimiste table sur l'ouverture du dialogue politique, le respect et la promotion des droits et des libertés politiques, l'application effective de la tolérance zéro envers la corruption. Cette situation devrait conduire à la création des conditions favorables à l'investissement, à l'appui des bailleurs et au renforcement de la bonne gouvernance et la consolidation démocratique au Burundi. Ce scénario implique des changements en profondeur dans le fonctionnement des institutions, la séparation des pouvoirs, en particulier une indépendance plus renforcée des pouvoirs législatifs et judiciaires. Cela suppose aussi que le Président de la République accepte de se séparer des différentes personnalités citées dans de nombreuses affaires louches de corruption ou d'assassinat de citoyens.

⁴ Selon le dernier rapport de International Crisis Group « l'UPRONA a toujours été un parti de notables où la maximisation du nombre de postes tient lieu de stratégie politique », voir « Burundi : du boycott électoral à l'impasse politique », Rapport Afrique de Crisis Group, n°169, 7 février 2011.

1. Evolution politique : regains d'insécurité, tensions politiques et dysfonctionnements institutionnels

Le début de l'année 2011 a été marqué par des controverses autour des actes de violence armée qui ont touché quelques zones des provinces de Bujumbura, de Bubanza et de Bururi. Au-delà des interrogations soulevées autour de la paternité de ces actes, la question essentielle est de savoir comment gérer cette situation pour éviter que le Burundi ne rebascule dans une escalade de la violence. Deux voies sont aujourd'hui en compétition. Celle que semble privilégier actuellement le Gouvernement, d'écraser et étouffer dans l'œuf toute tentative d'insurrection armée. Ou alors comme le préconisent certains, résoudre le problème à travers un dialogue politique ouvert.

1.1. Des signes persistants d'une escalade vers un conflit armé

En dépit de dénégations officielles, la situation évolue chaque jour vers un nouveau conflit armé dont les manifestations se trouvent essentiellement dans la province de Bujumbura, Bubanza et Bururi. Il existe des « *preuves d'une insécurité grandissante pour le moment qui font penser qu'il y a quelque chose qui se prépare. Des positions militaires attaquées à chaque instant dans certains endroits témoignent de la présence d'un groupe armé bien qu'il n'est pas encore connu réellement*⁵ ».

Depuis le début de l'année 2011, de nombreux signes témoignent effectivement de l'existence d'une dynamique insurrectionnelle armée à travers des actions de propagande et de mobilisation et surtout d'attaques perpétrées contre des positions tenues par des éléments des forces de défense et de sécurité. Les positions tenues par des policiers sont les plus « visées », qui, au dire des assaillants sont des « bandits » qui doivent être « châtiés »⁶.

Jusqu'à présent, c'est la commune de Kanyosha qui a fait l'objet de nombreuses attaques, spécialement au cours du mois de janvier et de février 2011. Ainsi, dans la nuit du 7 au 8 janvier 2011, sur la colline Nyamaboko, zone Kiyenzi, commune Kanyosha dans la province de Bujumbura, des hommes armés non encore identifiés ont attaqué une position de police. Selon plusieurs témoignages, cette attaque aurait coûté la vie à au moins huit policiers et un civil aurait été blessé. La police a reconnu seulement deux victimes.

Quelques jours après, une autre attaque a été perpétrée dans la même zone de Kiyenzi, au cours de la nuit du 19 au 20 janvier 2011, les assaillants s'en prenaient à des responsables du parti CNDD-FDD, auxquels ils demandaient d'entonner les slogans que ce parti utilisait pendant la campagne électorale de 2010. Les victimes étaient ensuite ridiculisées et bastonnées avec l'interdiction de ne plus reprendre ces slogans⁷.

En dehors de Bujumbura, d'autres attaques ont également visé des positions policières. Ainsi, le 21 janvier, un groupe d'hommes armés a attaqué une position policière dans la commune de Burambi

⁵ Propos de Neela Ghoshal, Chercheuse sur le Burundi à Human Rights Watch, voir « Burundi : l'opposition réfute être à l'origine d'une nouvelle rébellion », 27 janvier 2011. En réalité c'est plus les positions policières qui sont ciblées mais des militaires, dans de rares cas ont été pris pour cible.

⁶ Entretiens, quelques témoignages en provenance de la province de Bujumbura, mars 2011.

⁷ Entretiens, témoignages de la zone de Kiyenzi, Radios RPA et Isanganiro, 20 janvier 2011.

de la province de Bururi. L'attaque aurait provoqué la mort de deux policiers et fait des blessés⁸. Quelques jours après, la police a arrêté deux suspects, chez qui elle aurait trouvé des communiqués et des insignes d'un mouvement se prénommant « Front Patriotique de libération Uruzira »⁹. Ailleurs, dans la province de Bubanza, en commune de Gihanga, une position policière a été également la cible d'une attaque, dans la nuit du 17 février 2011. Selon le porte-parole de la Police Nationale « l'attaque a eu lieu entre 22 h et 23 h et visait la position de nos policiers qui avaient vidé les lieux puisqu'ils avaient été informés de cette attaque. C'est une de nos stratégies pour minimiser les dégâts¹⁰ ». Les assaillants auraient emporté des vivres et de habits et auraient pris en otage un porteur qu'ils ont relâché par la suite¹¹.

1.2. Attaques non revendiquées, dénégations officielles et tentations de répression

La paternité de ces attaques a fait l'objet de nombreuses controverses. Du Côté officiel, le registre de qualificatifs est bien fourni, ils sont traités de tous les noms, qualifiés de « bandits armés », « d'affamés », de « fous », etc. Jusqu'à présent, ces derniers éprouvent des difficultés pour assumer et revendiquer leurs actions. Ils n'ont pu le faire que par le biais de tracts qu'ils laissent sur le terrain de leurs opérations et parfois au-delà. Des tracts ont ainsi été distribués notamment dans les communes de Kanyosha, Gihanga, Rumonge, et Gihosha, en mairie de Bujumbura. Sur les tracts trouvés à Muyira, en commune Kanyosha, un avertissement contre ceux qui qualifient les assaillants de bandits « *Nous ne sommes pas des bandits armés mais une rébellion naissante* ». En l'absence de revendication, le Gouvernement tient le même langage, à travers toutes ses communications. Il affirme que les bandits doivent avoir le traitement qu'ils méritent, qu'ils seront traqués jusqu'à leur anéantissement total.

En dépit de ce discours, le Gouvernement semble être parfaitement conscient des risques. C'est ainsi qu'en plus de positions policières, déployées sur le terrain, dont la mission n'est pas normalement de faire la guerre, des éléments de la Force de défense nationale ont été redéployés dans les zones où ces groupes opèrent, exactement comme au moment où la guerre battait encore son plein. Il s'agit surtout de la province de Bujumbura, plus spécifiquement pour sécuriser les axes routiers qui relient la capitale au reste du pays. Des affrontements de type préventif ont eu lieu aux abords de frontière entre la République Démocratique du Congo (RDC) et le Burundi, à Kiliba, où une opération conjointe entre les Forces Armées de la RDC aurait été organisée avec l'armée burundaise, depuis le 2 février 2011. Selon plusieurs témoins, l'armée burundaise aurait lancé des bombes, et des hélicoptères auraient survolé la zone. Des déflagrations ont été entendues jusqu'à Bujumbura. De nombreux témoins, de part et d'autre de la frontière, ont donné des informations convergentes sur l'engagement conjoint des forces des deux pays et sur la réalité des combats. La zone a été interdite pendant un moment aux cultivateurs congolais.

Le porte-parole de la Force de Défense Nationale a démenti ces informations affirmant que l'armée burundaise ne peut pas se rendre en RD Congo, sans l'autorisation du Parlement, sauf lorsqu'il s'agit de contacts entre responsables de sécurité. Concernant le vol d'hélicoptères, il explique que «

⁸ Radio Publique Africaine et Radio Télévision Nationale du Burundi, 24 janvier 2011.

⁹ Voir <http://www.rtnb.bi>, mis à jour le 26 janvier 2011.

¹⁰ Déclaration du Porte-parole de la Police, Pierre Channel Ntarabaganyi,

¹¹ Agence Xinhuanet, 18 février 2011

la population n'est pas en mesure de préciser si l'avion est sur le sol burundais ou congolais. » Selon lui « les militaires peuvent faire des patrouilles à l'aide d'avions et l'observation est autorisée¹²».

Dans tout le pays, la police nationale est attentive aux déplacements de groupes de jeunes. Ces derniers sont régulièrement arrêtés, généralement accusés de vouloir rejoindre la rébellion. Par ailleurs, dans plusieurs localités du pays, des personnes continuent d'être arrêtées, lorsqu'ils sont soupçonnés d'être membres ou sympathisants des partis politiques de l'ADC-IKIBIRI. C'est ainsi que dans la nuit de dimanche à lundi, 22 janvier 2011 vers 22 h30, à Rumonge, 17 personnes ont été arrêtées par la Police pour des raisons d'enquête, suite à des rumeurs d'attaques armées sur cette localité. La Police aurait été mise au parfum par la présence d'une dizaine d'hommes armés en provenance de la zone Kizuka. Une semaine auparavant, deux autres personnes résidant à Rumonge, avaient été arrêtées, accusées de collecter de l'argent et des vivres en faveur de la rébellion¹³.

Cela a été le cas dans la province de Bujumbura où des éléments du Service National de Renseignement font la pluie et le beau temps, en arrêtant toute personne présumée être de mèche avec la rébellion. Ainsi, juste en guise d'exemple, deux jeunes hommes, dont un maçon, membres du parti FNL, qui venait rendre visite à ses parents en provenance de Makamba, ont été arrêtés et exécutés, leurs corps ont été retrouvés le matin du 17 janvier 2011, près de l'endroit dit « Pera » dans la commune de Kanyosha. La population a soupçonné les services de renseignement d'avoir commis ce forfait. Cette information a été confirmée de source policière¹⁴.

Depuis la contestation des résultats des élections de 2010, par les partis de l'ADC-IKIBIRI, une polémique ne cesse d'enfler sur la réalité ou non de cette hypothétique rébellion. La plupart des analyses, émanant d'organisations locales et internationales, convergent sur des risques réels de retour dans une confrontation violente. Selon ces organisations, l'émergence d'une nouvelle rébellion, liée politiquement, en tout ou en partie, à la coalition des partis qui contestent les élections est évidente. De toute apparence, c'est la diversité des options politiques qui complique la revendication de ce mouvement et l'adoption d'un nom. Toutefois, il semble évident que le FNL, autant par les lieux d'implantation que les pratiques déjà affichées sur le terrain, et fort de son expérience de la guerre, constitue le noyau dur de cette nouvelle guérilla. Les déclarations du Gouvernement sont en porte-à-faux avec les observations déjà exprimées par la population. Selon elle, les assaillants seraient de « vrais combattants », bien aguerris, bien armés, et qui n'ont rien à voir avec le qualificatif de bandits qui leur est accolé par les autorités. Sinon pourquoi s'acharneraient-ils seulement contre des positions de police ?

1.3. Des remous au sein des partis « institutionnels »: une tourmente au cœur des institutions

Avant les élections de 2010, la plupart des partis politiques ont essayé de jouer l'unité pour faire bonne figure au cours des élections en vue de maximiser leurs performances. Une attention

¹² Propos du porte-parole de la Force de Défense Nationale, le Colonel Gaspard Baratuza, cité dans l'article « Des militaires burundais et congolais traquent des FNL à Kiliba », IWACU, vendredi, 04 février 2011, n°101.

¹³ Radio Isanganiro, 17 janvier 2011.

¹⁴ Voir le journal IWACU, « Attaques armées sur des positions policières », vendredi, 28 janvier 2011.

maximale s'était concentrée sur la formation d'un front uni pour aller aux élections, sans nécessairement dégager une entente sur la vision politique, une stratégie commune et la répartition des dividendes après les élections. Actuellement, c'est cette lacune qui serait en train de provoquer des remous au sein des deux principaux partis membres des institutions de la République, le CNDD-FDD et l'UPRONA.

1.3.1. Echos symptomatiques d'une crise interne au sein du parti CNDD-FDD

La compréhension de ce qui se passe actuellement au sein de ce parti, exige un petit retour en arrière dans l'histoire récente du pays, juste avant les élections de 2010. Au sein du parti présidentiel, les rumeurs allaient bon train sur la concurrence de leadership au sein de ce parti. Plusieurs sources ont fait état de la contestation du leadership de Pierre Nkurunziza à la tête de ce parti, en particulier comme futur candidat à la présidence de la République. Les principaux concurrents étaient l'actuel Vice-président de la République Gervais Rufyikiri, et l'actuel président du parti CNDD-FDD, Jérémie Ngendakumana. Ce n'est pas par hasard que ce parti a été le dernier à présenter son candidat aux présidentielles, car le consensus semble avoir fait l'objet d'âpres négociations. Un vote effectué au sein du conseil des sages pour désigner le candidat à la présidence de la République aurait tourné à l'avantage de Gervais Rufyikiri, alors Président du Sénat, suivi de Jérémie Ngendakumana. Pierre Nkurunziza serait venu en troisième position et aurait obtenu le quart des voix. Ce dernier aurait immédiatement contesté ces résultats et fort de sa position de responsable des forces de sécurité, il ne devait pas avoir eu beaucoup de peine à s'imposer sur les autres candidats¹⁵. Par la suite, M. Gervais Rufyikiri s'est vite rangé derrière la candidature du Président à la magistrature suprême. Cette allégeance lui aurait valu le poste de coordination des ministères socio-économiques, en guise de récompense¹⁶. Mais par la popularité supposée du candidat Pierre Nkurunziza auprès de la population rurale, tous les membres du parti CNDD-FDD se sont mobilisés derrière leur candidat comme un seul homme, pour éviter la débâcle électorale. Celle-ci faisait craindre à certains responsables des poursuites judiciaires pour différents délits dévoilés régulièrement par les médias et les organisations des droits de l'homme¹⁷. Cette peur aurait été un catalyseur énorme de mobilisation mais aussi la volonté de sauvegarder les avantages acquis.

Mais gagner les élections implique la mobilisation de nombreuses ressources humaines, matérielles et financières. Ce sont surtout les personnes qui ont profité des avantages du système, qui ont pu notamment avoir accès aux prébendes diverses, qui sont mises à contribution dans cet exercice. Il s'agit essentiellement de hauts cadres politiques et administratifs et des hommes d'affaires qui peuvent à leur tour espérer, par retour de l'ascenseur, aux avantages du système. Le positionnement des députés sur les listes bloqués, sujet de toutes les convoitises, a fait l'objet d'intenses tractations. Même si les militants à la base ont été consultés, la décision revenait aux responsables du parti au sommet. Ceux-ci le faisaient souvent de manière discrétionnaire, en s'appuyant sur quelques poids lourds provinciaux du parti qui ont bien sûr survécu à cette purge¹⁸. Dans le choix de nouveaux

¹⁵ Voir à ce sujet « Economist Intelligence Unit », Country Report, Burundi, mai 2010.

¹⁶ International Crisis Group, « Du boycott électoral à l'Impasse politique », Rapport Afrique n° 169, 7 février 2011.

¹⁷ On peut juste rappeler les massacres de Musinga, de Kinama, l'assassinat d'Ernest Manirumva et d'autres ainsi que les cas graves de corruption comme l'affaire du Falcon 50, le pétrole nigérian, et bien d'autres.

¹⁸ Il s'agit de Alexis Barekebavuge (Cibitoke), Georges Nshimirimana (Gitega), Pie Ntavyohanyuma (Kayanza), et Président de l'Assemblée Nationale, Jean Baptiste Nzigamasabo alias Gihaha (Kirundo), Jérémie Ngendakumana (Muramvya), Président du parti CNDD-FDD, Joseph Ntakarutimana (Ngozi) et Moïse Bucumi (Ruyigi).

venus, le critère prédominant était la docilité, chose qui n'était pas nécessairement garantie avec les sortants, déjà dotés par ailleurs d'une certaine expérience¹⁹.

La purge a été radicale. Lors des élections de 2010, très peu d'anciens députés et sénateurs du parti CNDD-FDD ont été placés sur les listes. En effet, un peu moins de 20% de députés ont été reconduits, soit 12 sur 65 de la liste de la législature 2005-2010. Le nombre de sénateurs reconduits est encore plus bas, seulement 2 sur 32, soit un pourcentage de 6%. Le renvoi au chômage de personnes habituées pendant quelques années aux avantages du système, est de nature à accroître le potentiel de mécontentement au sein de leur formation politique. Surtout que selon des sources convergentes, les anciens députés s'étaient investis en temps, en moyens matériels et financiers dans la propagande en faveur de leur parti²⁰. Car, faute de ligne et de combat idéologiques, comme c'est le cas pour presque toutes les formations politiques du pays, la majorité des militants sont essentiellement motivés par les gains escomptés en récompense de leur engagement.

Le mécontentement créé par le limogeage d'anciens députés et de cadres politiques et administratifs, crée un terreau favorable à l'agitation interne. Il ouvre la voie à des interrogations et des questionnements sur les orientations politiques et la gestion publique du pays. Il se concentre surtout sur la nature et la légitimité de ceux qui décident de tout au sein du parti. C'est à l'aune de ces éléments que les dénonciations du député Manassé Nzobonimpa peuvent être interprétées. En effet, il parle de l'existence d'un groupe mafieux, tout puissant, s'enrichissant sur le dos du pays, en toute impunité, et faisant la pluie et le beau temps au sein des institutions et du parti CNDD-FDD : « *ils détiennent le squelette du parti. Les vrais militants qui poursuivent l'idéologie du parti ne sont pas là*²¹ ». Selon ce député, il s'agit « *d'une petite poignée de gens que nous (sic !) voulons mettre à la connaissance du peuple burundais*²² ».

Dans la foulée des révélations du député Manassé Nzobonimpa, les discours du 2^{ème} Vice-président de la République, Gervais Rufyikiri, à Ngozi et Mwaro, par leur convergence et leur concomitance, semblaient s'inscrire dans une logique de soutien au député. Car il dénonçait dans des termes aussi forts, la corruption et ses auteurs, en parlant également « *d'un groupe de corrompus au sommet de l'Etat qui font que le pays soit mal vu par les bailleurs*²³ ». Très vite, les médias ont fait le rapprochement entre ces deux discours. Les spéculations consécutives aux soutiens dont disposait Manassé Nzobonimpa au sein du parti, la décision de son exclusion, combinées certainement aux pressions émanant du groupe mis en cause, ont poussé le 2^{ème} Vice-président à dire publiquement qu'il ne soutenait pas le député incriminé. Mais la question relative aux soutiens dont dispose Manassé Nzobonimpa au sein du parti CNDD-FDD est désormais posée.

Deux autres signaux politiques ont révélé l'existence de fissures au sein du parti CNDD-FDD. Le premier est lié au rejet des nominations proposées pour les hauts postes de la magistrature par le Gouvernement. Sur 20 propositions soumises, 11 ont été rejetées par le Sénat. Parmi celles là, il y a la proposition de nomination du Président de la Cour Suprême et du Procureur Général de la République. S'il est vrai que par le passé, le Sénat a déjà rejeté quelques propositions

¹⁹ Entretiens, Bujumbura, mars 2011.

²⁰ Entretiens, Bujumbura, mars 2011.

²¹ IWACU, interview de Manassé Nzobonimpa par Dieudonné Hakizimana et Elyse Ngabire, 19 mars 2011.

²² IWACU, Ibidem.

²³ RTNB, Discours du deuxième Vice-président de la République à Mwaro, le 8 mars 2011.

présidentielles, les choses paraissent différentes aujourd'hui. Le nouveau Sénat est majoritairement dominé par le CNDD-FDD, avec à sa tête une personne qui n'a pas l'habitude de contrarier le Président de la République. Les Sénateurs ont posé des questions à la Ministre de la Justice sur « le respect des équilibres reconnus par la Constitution spécialement en son article 208, sur les équilibres ethniques, régional et de genre ». En guise de réponse, la ministre a soutenu que la proposition était une émanation consensuelle du Conseil Supérieur de la Magistrature, présidée comme on le sait par le Président de la République. La vraie cause de rejet aurait été la prédominance de candidats originaires des provinces du nord du pays, en particulier Kayanza et Ngozi, dont est aussi ressortissante ladite ministre. D'autres sources indiquent que le rejet était en partie motivé par le refus du candidat au poste de Procureur Général de la République, Gaudence Ndayizeye, dont l'intégrité aurait fait peur à certaines personnes haut placées, impliquées dans de nombreuses affaires louches. Ces dernières auraient utilisé tous les moyens possibles et imaginables pour dissuader les sénateurs à voter contre lui.

Le second signal sur l'existence de dissensions au sein du parti présidentiel est le report sine die du congrès, initialement prévu pour le 5 mars 2011. Suite au flot de déclarations faites par Manassé Nzobonimpa, l'on semble craindre que celles-ci aient fait des émules quant aux questions fondamentales soulevées, la remise en cause des premiers responsables du parti, et à la remise en cause de la démocratie interne.

1.3.2. UPRONA : Remise en question d'une proximité politique gênante avec le CNDD-FDD

Au cours du processus de paix interburundais, l'UPRONA s'était radicalement divisé en deux branches. Une branche qui avait fait l'option des négociations et qui par la suite a participé aux différentes institutions de transition, et une autre qui dénonçait cette approche et la collusion de l'UPRONA avec les « génocidaires ».

Peu avant les élections de 2010, une dynamique de réunification s'est mise en place en vue d'aboutir à une forte mobilisation dans la perspective des élections. Globalement, ces efforts avaient été couronnés de succès. Cependant, des dissensions sont apparues lors de l'alignement des candidats sur les listes des députés. Il a été reproché à l'actuel Président de l'UPRONA, Bonaventure Niyoyankana, de violer les règles démocratiques, et de faire des propositions sans tenir compte des avis des organes habilités. La situation s'est aggravée avec la proposition de nomination au poste de premier Vice-président de la République qui revenait de fait à l'UPRONA. Pour certains, ce poste devait revenir tout naturellement, à Yves Sahinguvu, qui avait été présenté par ce parti comme candidat à la présidence de la République, avant de se retirer du scrutin présidentiel, à l'annonce des résultats des élections communales.

Lorsque l'UPRONA se ravise à retourner dans le processus électoral, il lorgne sur les postes qui peuvent lui revenir notamment celui de premier Vice-président, quelques ministères et autres postes de hauts cadres politiques et administratifs. S'agissant du poste de Premier Vice-président, l'unanimité s'était dégagé au sein du Comité exécutif de l'UPRONA, pour proposer la candidature d'Yves Sahinguvu. Mais le Président de l'UPRONA joue son propre jeu, et veut faire sa propre liste, pour propulser ses favoris. Réputé peu malléable, Yves Sahinguvu, n'a pas l'aval du CNDD-FDD, qui lui préfère Térance Sinunguruza. Le président de l'UPRONA fait tout, contrairement au directives du comité exécutif, qui propose une liste de trois personnes, pour soumettre une liste

supplémentaire, composée de six personnes, parmi lesquelles il glisse son favori, et qui est la personne préférée par le Président de la République. Ces propositions ouvrent un différend profond au sein du parti. Cette démarche lui vaut des soupçons de collusion avec le parti CNDD-FDD, et ses opposants revendiquent une liberté d'action et de parole vis-à-vis du parti au pouvoir.

En réalité, la décision de l'UPRONA, de poursuivre le processus électoral est à haut risque pour ce parti. Son incapacité de peser sur les décisions politiques qui se prennent, spécialement au sein du législatif et de l'exécutif, va poser la question de l'intérêt de sa participation dans les institutions, que certains qualifient d'alimentaire²⁴. Si on ajoute sa proximité avec le parti CNDD-FDD, cela risque d'éroder fortement sa crédibilité, et de faire migrer ses militants vers l'ADC-İKIBIRI. C'est cette érosion que veut éviter une partie de ses cadres par le limogeage de l'actuel président, Bonaventure Niyoyankana, en prônant également une ligne plus indépendante vis-à-vis du parti présidentiel.

En conclusion, les remous qui secouent les deux principaux partis, qui font partie des institutions politiques du pays, risquent de se propager au sein des institutions de la République. Au sein de l'UPRONA, la contestation du Président Bonaventure Niyoyankana, visant son remplacement, a en toile de fond, l'éviction de Térance Sinunguruza, du poste de Vice-président de la République. Au cours des joutes oratoires qui ont lieu au sein des organes de ce parti, ces deux personnalités se serrent les coudes contre les contestataires. Pour le CNDD-FDD, les révélations faites par Manassé Nzobonimpa, obligent le Président de la République à choisir son camp. Le choix de rester solidaire à la clique mafieuse qui a été dénoncée, est intenable, à moyen terme, tant au niveau interne du parti que vis-à-vis de l'opinion nationale et internationale. Il est prévisible que dans un proche avenir celui-ci envisage, fut-il de manière réduite, à se séparer de certaines personnes mises en cause, pour redorer son blason.

1.4. Dialogue politique entre pouvoir et opposition : la réponse du berger à la bergère

Depuis la contestation des élections de 2010 par les partis de l'ADC-İKIBIRI, la domination écrasante de toutes les institutions par le CNDD-FDD, une crise est ouverte et beaucoup d'observateurs n'hésitent pas à parler d'impasse politique²⁵.

De nombreuses voix se sont élevées pour appeler au dialogue entre protagonistes politiques. A ce sujet, la Conférence des Evêques du Burundi a été on ne peut plus explicite. Selon elle, « *face aux tueries devenues quasi quotidiennes, il est devenu urgent que les différents protagonistes politiques potentiels refusent tout chemin menant vers le retour à la guerre et pensent plutôt à « dialoguer » pour se dire toutes les vérités autour de cette problématique sur la recrudescence de la violence dans certaines localités burundaises*²⁶. »

Au lendemain des élections communales et présidentielles, les partis regroupés au sein de l'ADC-İKIBIRI, ont adressé une lettre au Président de la République, dans laquelle ils demandaient « *la*

²⁴ Entretiens, Bujumbura, mars 2011.

²⁵ ICG, Ibidem.

²⁶ Déclaration de la Conférence des Eglises du Burundi, 3 mars 2011.

*mise en place d'un cadre de dialogue pour sortir de la crise générée par le contentieux qui divise la classe politique et menace les mascarades électorales du 24 mai et du 28 juin 2010*²⁷. » En plus, ils affirmaient « *qu'ils restaient convaincus que seul un dialogue franc et sincère peut aider à résoudre le contentieux qui divise la classe politique burundaise et menace la paix*²⁸. » Dans sa déclaration préliminaire, la mission préliminaire de l'Union européenne aux élections de 2010, regrettait l'absence de compétition pluraliste qui selon elle s'expliquait par le retrait de la compétition des six candidats de l'opposition en contestation des résultats des élections communales, par la perte de confiance de l'opposition dans la CENI, par les limitations imposées aux libertés de réunion et d'expression politique par le Gouvernement, et enfin, **par le manque de volonté politique de s'engager dans la voie du dialogue**²⁹. » Juste à la veille de l'investiture présidentielle, l'Observatoire de l'Action Gouvernementale, avait interpellé le chef de l'Etat à résoudre rapidement les principaux défis auxquels le pays fait face aujourd'hui, notamment la sécurité, la lutte contre la corruption, mais aussi dialogue avec l'opposition³⁰.»

Faisant fi de ces nombreux appels, le Président de la République, n'a fait aucune allusion à ce dialogue tant demandé, dans son discours d'investiture, même s'il place la consolidation de la paix, de la sécurité et de la réconciliation dans ses priorités. Par la suite, il s'exprimera d'ailleurs très peu sur cette thématique du dialogue, laissant à d'autres le soin de le faire. En premier temps c'est une fin de non recevoir qui est opposée à cette demande de dialogue au motif que l'ADC-*IKIBIRI* ne reconnaissait pas la légitimité du pouvoir issu des élections de 2010. Le porte-parole du gouvernement avait annoncé être sûr que l'opposition burundaise ne cherchait pas de dialoguer avec le pouvoir car cette coalition ne reconnaissait pas les institutions actuelles issues des élections de 2010³¹. Plusieurs responsables du parti présidentiel avaient sérieusement mis en cause ces demandes de dialogue arguant que leur objectif était de mettre en cause la volonté du peuple et par conséquent la démocratie : « *le dialogue prôné par l'ADC est synonyme de remise en cause de la volonté du peuple exprimée notamment pendant les élections de 2010, c'est pourquoi nous disons ouvertement qu'il n'y aura jamais de face-à-face entre le pouvoir et l'ADC, mais s'il y a des questions précises pour lesquelles ces partis veulent des précisions, ils peuvent approcher un des vice-présidents de la République qui se partagent les questions politiques et économiques*». Des interrogations avaient été également soulevées sur ce que devait être l'ordre du jour de ce dialogue, et même sur les termes dialogue et négociation, ce dernier étant rejeté de façon véhémente par le parti au pouvoir.

Par la suite, vraisemblablement face à l'insistance de nombreux acteurs, surtout internationaux, la position du CNDD-FDD, a été légèrement infléchi. Selon le porte-parole du parti présidentiel, « le dialogue politique est ouvert mais il doit se passer strictement à l'intérieur du forum des partis politiques. Il aurait repris une position que le Président de la République aurait exprimée lors d'une réunion avec les responsables des confessions religieuses³². »

²⁷ Lettre de l'ADC-*IKIBIRI* adressée à Son Excellence le Président de la République, 5 juillet 2010.

²⁸ Ibidem

²⁹ Union Européenne, Mission d'observation électorale Burundi 2010, Déclaration préliminaire, « Un scrutin qui s'est déroulé dans le calme mais caractérisé par l'absence d'une compétition pluraliste et un environnement politique fortement détérioré. », Bujumbura, 30 juin 2010.

³⁰ Radio France Internationale « les défis du Président Pierre Nkurunziza », Extrait d'une interview avec Onesphore Nduwayo, Président de l'OAG, article publié mercredi le 25 août 2010, <http://www.rfi.fr/afrique/20100825-burundi-defis-president-pierre-nkurunziza>.

³¹ Propos de Philippe Nzobonariba, rapportés par ARIB INFO, 12 février 2011.

³² Entretiens, Bujumbura, mars 2011.

Mais le forum des partis politiques est sérieusement contesté par l'opposition. Selon elle, c'est « *un machin du CNDD-FDD au pouvoir, ce forum est d'ailleurs dirigé par un policier, j'ai nommé Melchiade Nzopfabarusha*³³ ». Chauvineau Mugwengezo du parti UPD-Zigamibanga, apportait des clarifications en soulignant : « *contrairement à ce que craint le pouvoir, nous ne voulons pas tout remettre à zéro, mais nous voulons des explications sur les grands dossiers de détournement des deniers publics, l'insécurité grandissante, les violations massives des droits humains, etc. loin de nous l'intention d'intégrer les postes*³⁴ ».

Le ton de refus adopté par quelques ténors du parti présidentiel ne plaît pas toujours les membres de l'opposition qui à leur tour n'hésitent pas à recourir à une rhétorique martiale. Ainsi pour Léonce Ngendakumana, Président du parti SAHWANYA-FRODEBU, c'est le dialogue ou la force : « *En principe, il y a deux voies possibles : le dialogue ou la guerre, il ne reste plus que la voie de la force et je sais que c'est une option bien connue du parti au pouvoir*³⁵ »

Même si les discours officiels montrent plutôt l'existence de blocages, des évolutions seraient en cours au sein des deux camps, en faveur du dialogue. En effet, les positions au sein de chaque camp seraient loin d'être homogènes. Des membres de l'ADC-IKIBIRI auraient déjà rencontré le deuxième Vice-président autour de la question du dialogue. Des réticences existent cependant au sein de la majorité présidentielle sur d'éventuelles remises en cause de la légitimité du pouvoir. Hormis cela « *tout le reste peut être discuté, notamment les problèmes de sécurité, les droits de l'opposition, l'exercice des droits politiques, les élections de 2015, mais surtout pas regarder en arrière*³⁶. »

La solution devra passer par la mise en place d'un cadre de dialogue dans lequel tous les protagonistes ont confiance et sur la confection d'un agenda minimal autour des problèmes de sécurité, de gouvernance, de lutte contre la corruption, de consolidation de la démocratie au Burundi, en particulier la sécurité des leaders des partis politiques et plus globalement la garantie sur l'exercice des droits et des libertés politiques au Burundi.

1.5. Fonctionnement des institutions : une proximité préjudiciable au respect des droits et des libertés des citoyens

L'année 2011 a commencé par une forte mobilisation de tous les hauts cadres de l'Etat, par le Président de la République, dans un séminaire religieux. Tous devaient être là, ministres, hauts cadres de l'Etat civils et militaires, diplomates, pendant cinq jours. Une partie de la ville de Bujumbura était bloquée, au centre le matin, et après midi le nord de la capitale, où les automobilistes devaient se débrouiller pour trouver leurs voies, peu importe le temps ou le prix à payer. Au fil du temps, au su et au vu de tout le monde, les Burundais s'habituent à la violation de leur constitution, pour le cas d'espèce, en son article premier qui stipule que « **Le Burundi est une**

³³ Déclaration de Frédéric Bamvunginyumvira, Vice-président du parti SAHWANYA-FRODEBU, au nom de l'ADC-
IKIBIRI,

³⁴ Voir le site <http://www.gahuza.com>, « Burundi : le CNDD-FDD refuse le dialogue, l'opposition promet le chaos », 13 janvier 2011.

³⁵ Ibidem.

³⁶ Entretiens, Bujumbura, mars 2011.

République indépendante, souveraine, laïque, démocratique, unitaire et respectant sa diversité ethnique et religieuse³⁷. » La violation de la loi, surtout la loi fondamentale, est porteuse de nombreux dysfonctionnements dans les institutions de la République.

La domination de toutes les institutions du pays par le parti CNDD-FDD crée une forte proximité entre le parti, et toutes les institutions de l'Etat. C'est en partie pour cela que sa direction fait l'objet de convoitises, car il constitue une rampe de lancement politique, soit dans le placement au sein des institutions ou de meilleur positionnement dans les élections. Depuis un certain temps les responsables du parti ont la prérogative de placer des fonctionnaires dans tous les services publics, moyennant le paiement de pots-de-vin consistants, dont une partie irait dans les caisses du parti³⁸. Mais certaines personnes donnent de l'argent sans rien obtenir en retour.

Au cours de la campagne de 2010, un des mots d'ordre lancés par le CNDD-FDD pour les législatives, alors que les partis de l'opposition s'étaient retirés, était d'obtenir tous les sièges, afin d'éviter les blocages qui avaient caractérisé l'Assemblée Nationale lors de la précédente législature. Il fallait donner au Président de la République la marge nécessaire pour décider sans être gêné. Au sein de l'Assemblée Nationale, la domination du CNDD-FDD, permet de faire passer les propositions de l'Exécutif et du parti, sans véritable débat critique. Le cas de la nomination de l'Ombudsman, en dépit d'objections soulevées publiquement sur son profil, est emblématique de la forte proximité entre les pouvoirs exécutif et législatif. D'autres exemples ont suivi, en particulier l'adoption de la loi sur la Commission Nationale Indépendante des droits de l'homme.

Ce bref aperçu du fonctionnement des institutions n'inclut pas l'Ombudsman qu'il est tôt d'évaluer. En effet, celui-ci a prêté serment le 23 novembre 2010 mais n'a été officiellement installé que le 11 février 2011. En dépit du péché originel dans lequel cette institution est née, lié au chahut ayant entouré la nomination de l'Ombudsman, la population a de nombreuses attentes vis-à-vis de cette institution. Plusieurs dossiers ont été déjà soumis à l'Ombudsman, notamment la question des zones de circulation des taxis-motos, les doléances des enseignants vis-à-vis du redéploiement, une dizaine de dossiers remis par des représentants de la société civile, et la plainte des habitants de Gasenyi, au nord de Bujumbura, menacés d'expropriation pour cause d'utilité publique afin de libérer l'espace où seront construits les bureaux de la présidence de la République. Les dossiers sont donc suffisamment nombreux. La rapidité et la qualité de leur traitement seront déterminantes sur le niveau de la confiance que la population aura dans cette institution.

1.5.1. Assemblée Nationale : la loi sur la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'homme (CNIDH).

La loi sur la CNIDH était dans les dossiers depuis fort longtemps. Les blocages étaient liés à ses missions et au rôle qu'elle pouvait jouer dans la promotion et la protection des droits de l'homme, au cas où elle serait réellement indépendante comme le réclamait les différentes organisations de la société civile et le système des Nations Unies, et conformément aux principes de Paris dont elle est sensée émaner. Indépendante, elle représentait une menace pour des personnes haut placées qui agissent parfois en toute impunité, comme de nombreuses affaires le laissent penser.

³⁷ Constitution de la République du Burundi, promulguée le 18 mars 2011.

³⁸ Témoignages recueillis, Entretien, mars 2011.

Alors que le projet soumis à l'Assemblée Nationale proposait que les commissaires soient nommés par leurs pairs, représentant les organisations ciblées, une trop grande marge de manœuvre a été laissée à la commission ad hoc de l'Assemblée Nationale dans la nomination de cette commission. Ainsi, sur base de candidats libres, cette commission, fera un choix, qui sera ensuite adressé à l'Assemblée Nationale pour une sélection définitive devant être soumise au Président de la République pour nomination (articles 9 et 10 de la loi sur la CNIDH). A cet égard, des craintes exprimées par la société civile burundaise n'ont pas été tenues en considération par le Parlement dans l'adoption de ladite loi. Ainsi dans le texte promulgué, rien, n'oblige l'Assemblée Nationale burundaise à consulter la société civile dans la désignation des membres de la CNIDH, ce qui constituerait une violation des Principes de Paris. Partir de candidatures libres et sélectionner des candidats qui arrangent le pouvoir relève de l'évidence.

L'autre clé de voûte de toute indépendance est la provenance des moyens financiers, qui dans le cas d'espèce proviendront essentiellement du budget de l'Etat. En outre, la CNIDH pourra bénéficier, via le Gouvernement, des aides, des dons et legs dans le respect de son indépendance³⁹. C'est cette disposition qui a amené l'Expert indépendant des droits de l'homme au Burundi, à insister sur cet aspect en ces termes : « *Je demande néanmoins aux autorités burundaises de prendre des mesures susceptibles d'assurer l'autonomie financière de cette nouvelle institution comme gage de son indépendance effective*⁴⁰ ».

1.5.2. Dysfonctionnements au sein de l'Exécutif

i) La hausse des prix des documents de voyage : une illégalité flagrante

Même si cette mesure est survenue juste au début du mois de mars, sa portée et son irrégularité sont tellement importantes qu'elle mérite d'être citée, en raison de son caractère symptomatique des irrégularités qui peuvent se produire actuellement. Alors que la fixation des taxes est strictement du domaine de la loi⁴¹, une ordonnance ne peut donc en aucun cas fixer les taxes, cela ne peut être fait par une loi, en l'occurrence la loi budgétaire. Or, déjà pour la loi budgétaire de 2010, les parlementaires avaient rejeté cette hausse. La loi budgétaire 2011 qui dans ce cas devait être d'application est muette sur le sujet.

Sachant que cette mesure est illégale, le Gouvernement s'est muré dans une attitude de complaisance et ne s'est jusqu'à présent exprimé sur la mesure. En prenant la mesure, le Ministre, réputé avoir beaucoup d'influences, comptait sur les appuis de ses pairs, pour être **couvert**.

³⁹ Loi n°1/04 du 5 janvier 2011 portant création de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme au Burundi.

⁴⁰ Déclaration de l'Expert Indépendant des droits de l'homme au Burundi, Office du Haut Commissariat des droits de l'homme, 2 février 2011.

⁴¹ Constitution de la République du Burundi, article 139. Celui-ci stipule que sont du domaine de la loi, spécialement en son point cinq : Les questions financières et patrimoniales : 1) régime d'émission de la monnaie ; 2) budget de l'Etat ; 3) **définition de l'assiette et du taux des impôts et taxes** ; 4) aliénation et gestion du domaine de l'Etat.

ii) Projet de séparation de la REGIDESO en deux : le Gouvernement perd la face

Le Burundi a un déficit énergétique énorme et n'arrive plus à satisfaire la demande. Cette situation constitue un blocage pour de potentiels investisseurs qui ont des besoins énormes en énergie, spécialement dans le secteur des mines et de l'industrie. La tendance est donc de libéraliser, procéder à la hausse des prix pour que les investisseurs dans le secteur de l'énergie puissent espérer récupérer leurs mises. C'est certainement dans cette optique et sous la pression de quelques investisseurs que le Gouvernement du Burundi avait décidé de procéder à la scission de la REGIDESO en deux : une branche de l'eau et celle de l'électricité, au début du mois de janvier 2011. Pour soutenir ce projet, le Gouvernement avançait une étude qui avait été faite dans le secteur. La pertinence de cette étude était mise en cause tant par les syndicats des travailleurs de la REGIDESO que par la Banque mondiale qui est un des principaux bailleurs de cette société.

Ce qui paraît étrange dans cette démarche, c'est que les décideurs gouvernementaux avaient décidé d'avancer en ignorant les arguments avancés par la Banque Mondiale, qui à moyen terme, devait accorder un don de 80 milliards dans le cadre d'une convention signée avec le Gouvernement du Burundi. Or, justement cette convention prévoit que toute modification devant affecter la convention devait faire l'objet d'une consultation préalable, ce qui n'avait pas été le cas pour le changement de statut de la REGIDESO.

La Banque Mondiale avait préalablement émis des objections sur le projet dont certaines étaient techniques. En référence à d'autres pays, une séparation des départements de l'eau et de l'électricité n'est envisageable que lorsque la société, fournissant l'eau et l'électricité, dispose d'au moins 100.000 clients. Ce qui n'est pas le cas au Burundi. En l'occurrence en cas de séparation, le secteur de l'eau aurait eu rapidement des difficultés à survivre, pour la simple raison que l'électricité utilisée pour le pompage, revient à environ 5,5 milliards de francs burundais alors que les rentrées de l'eau représentent à peine 6 milliards. Le déficit était donc insoutenable. En second lieu, le Gouvernement proposait une solution alors que le diagnostic n'était pas posé.

En dépit de ces objections, le Gouvernement avait préféré avancer en poursuivant l'élaboration des projets de décret sur la séparation de la REGIDESO. Dans le conseil des ministres du 26 janvier 2011, les projets de décret devaient être adoptés. Leur adoption s'est heurtée à la fermeté de la Banque Mondiale, qui a menacé de transformer les dons déjà alloués dans ce projet, en prêts et de geler le reste des fonds qui étaient prévus. Le projet de restructuration a été adopté mais pas signé, suspendant sa signature à l'accord de la Banque mondiale, que celle-ci avait refusé depuis longtemps. Ce qui semble étrange, c'est la façon dont le Gouvernement avait ignoré la convention signée et avait préféré s'enfoncer dans un aveuglement difficile à expliquer pour ensuite perdre la face et se dédire.

Dans le contexte actuel, de corruption et de malversation économique, il n'est pas exclu que l'engouement associé à cette séparation soit lié à des perspectives de gains dans l'attribution des marchés tant pour la privatisation de la société que dans l'attribution des autorisations d'investissements dans le secteur de l'électricité. Il est symptomatique que l'action de la

REGIDESO, actuellement coté à 100.000 avait été placé à 1 milliard dans le nouveau projet. Une telle hausse ne pouvait pas ne pas suggérer une perspective d'enchères juteuses⁴².

iii) La désignation de la direction de la Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National du Fonds Européen de Développement: des blocages qui cachent mal des intérêts sectaires

Le dossier concerne la mise en place d'une nouvelle direction de la CELON pour le 10^{ème} FED. Le mandat de la CELON 9^{ème} FED a pris fin le 31/12/2010. En septembre 2010, la Délégation de l'Union Européenne a rappelé au Ministre des Finances qui est le Ministère de tutelle et bénéficiaire du projet d'Appui à l'Ordonnateur National du FED, qu'il fallait lancer une procédure transparente, indépendante et équitable de recrutement des Chefs de Section et de la Direction de la CELON⁴³.

Le 30/09/2010, la Ministre des Finances marque son accord pour procéder rapidement à un recrutement transparent et indépendant en recourant à une expertise externe⁴⁴. En retour à cette correspondance, le Chef de Délégation de l'Union Européenne adresse, le 15 octobre 2010, à la Ministre des Finances un projet de Termes de Références pour les postes à pourvoir. Il s'agit des postes de Directeur et de trois Chefs de Section. La Ministre accepte les termes de référence sans « aucune observation⁴⁵ ». Ces termes de référence ont été publiés dans le journal Officiel le Renouveau du 27 Octobre 2010.

Le jour de leur publication, le Directeur de la CELON, Monsieur Casimir NGENDANGANYA, envoie un courriel au Chargé d'Affaires ai remplaçant l'Ambassadeur Délégué, qui était parti en retraite, pour lui signifier que la CELON n'avait pas été associée dans cette démarche et qu'il allait se référer à la hiérarchie. Au cours de la même semaine, la Ministre des Finances a été sommée par la 2^{ème} Vice-présidence d'annuler les termes de référence publiés. Ce qui fut fait, à travers une note d'annulation à la Délégation de l'Union Européenne. Mais celle-ci n'a jamais été publiée par le même canal que les termes de référence.

Le 19 novembre 2010, la Ministre des Finances publie d'autres termes de référence qui revoient substantiellement les conditions à la baisse. Le 1^{er} décembre 2010, les postulants déposent leurs candidatures et un bureau européen indépendant avait déjà été recruté. Les experts ont remis la liste des présélectionnés endéans les 3 jours et selon les procédures, cette liste aurait dû être affichée le même jour par le cabinet du Ministre. Sur injonction de la deuxième vice-présidence, cette publication n'a pas eu lieu. Elle était influencée par le Directeur sortant qui préconisait des nominations en lieu et place de procédures écrites prévues dans la convention.

La deuxième vice-présidence a pris le dossier et a contacté la Délégation de l'UE pour demander l'accord de nomination. Cette dernière a opposé une fin de non recevoir à cette formule sur base de

⁴² Entretiens, Bujumbura, mars 2011.

⁴³ Lettre de la Délégation de l'Union Européenne n°0812/2010 du 17/09/2010.

⁴⁴ Lettre du Ministre des Finances n° 540/2656/2010 du 30/09/2010.

⁴⁵ Lettre n°540/2807/2010 de la Ministre des Finances du 22/10/2010

la convention signée entre l'Union Européenne et le Gouvernement du Burundi⁴⁶. En réponse à ces sollicitations, le siège de l'Union Européenne a écrit au Ministre des Finances pour lui dire que la procédure est le concours transparent⁴⁷. Face à ces blocages et probablement suite à de nombreuses sollicitations, la Délégation de l'Union Européenne a fini par céder et a accepté de relancer seulement le poste de Directeur⁴⁸.

Selon des sources dignes de foi, l'ancien directeur aurait remis un inventaire ethnique des membres du personnel de ce projet de l'Union Européenne, pour appeler à un recrutement conforme aux accords d'Arusha. Or, tous ces postes sont techniques et ne sont pas soumis à l'Accord d'Arusha.

Toutes ces tergiversations font que depuis le mois de décembre 2010, la CELON est fermée, avec des conséquences néfastes sur les projets financés par l'Union Européenne. Dans une correspondance adressée au Ministre des Finances, la Délégation de l'UE, a attiré l'attention du Gouvernement sur les conséquences néfastes de ce blocage. Selon cette correspondance, le projet va accuser un déficit de trésorerie de 415 millions de francs burundais, avec le mois de mai 2011. Par ailleurs, les factures en souffrance pour des projets financés par l'Union Européenne représentent un montant d'environ huit milliards qui vont entraîner des intérêts à charge du Gouvernement⁴⁹.

De toute apparence, ces blocages sont liés à la volonté de certains décideurs de placer à la tête de la CELON, une personne acquise à leur cause pour des motifs diverses en violation des conventions signées et probablement des lois du pays qui prônent l'égalité des citoyens devant la loi et la non discrimination.

1.5.3. L'indépendance de la justice burundaise : mise à l'épreuve par l'affaire Ernest Manirumva.

L'affaire Ernest Manirumva, assassiné dans la nuit du 8 au 9 avril 2009, alors qu'il était Vice-président de l'Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques (OLUCOME), est bien connue au-delà des frontières du Burundi. L'émoi que provoque la mort brutale de cet éminent activiste dans la lutte contre la corruption est telle que connaissant les lenteurs et le manque d'indépendance de la justice burundaise, la police américaine (FBI) présente ses bons offices pour aider le Burundi à débrouiller cette affaire. A voir la nature du travail de la victime, il ne faisait aucun doute que son assassinat était lié à des affaires louches, impliquant très probablement des personnes haut placées dans la hiérarchie du pouvoir. Sous la pression et l'émotion, le Gouvernement accepte l'offre du FBI.

⁴⁶ L'article 7, point 2 du protocole de gestion des ressources humaines signé le 31 Août 2009 entre le Chef de Délégation et la Ministre des Finances stipule que : « *Le Directeur, le Directeur-Adjoint, le Régisseur et le comptable sont recrutés sur concours par décision conjointe de l'Ordonnateur National du FED et du Chef de la Délégation de la Commission Européenne. Il en est de même pour le recrutement d'un Coordinateur d'un projet financé par FED* ».

⁴⁷ Lettre AIDCO-C2/EH/D (2010) 1024649.

⁴⁸ Lettre n°0142/2011 du 28/02/2011 de la Délégation a envoyé à la Ministre des Finances.

⁴⁹ Il s'agit des projets PPCR, le programme de bonne Gouvernance, les créances vis-à-vis de la société SOGEA-SATOM, et le projet ARCANE.

La dernière séance du procès dans cette affaire a eu lieu le mercredi 19 janvier 2011 à la chambre criminelle de la Cour d'Appel de Bujumbura et a été pris en délibéré pour se prononcer sur la compétence de la cour. Celle-ci a été soulevée par l'avocat de l'ancien directeur de la prison de Rutana, Gaspard Rusabagi, impliqué dans cette affaire pour avoir transféré un prévenu suspecté d'avoir pris part au meurtre d'Ernest Manirumva⁵⁰. Comme cette question ne pouvait être ignorée de la Cour, il s'agit encore de manœuvres dilatoires pour retarder l'heure de vérité, où il faudra faire comparaître les personnes haut placées, citées par le FBI, pour lesquelles ce dernier demande une audition.

La société civile burundaise s'est mobilisée avec beaucoup de détermination dans cette affaire, à travers la campagne pour la justice d'Ernest Manirumva. Les ONGs internationales des droits de l'homme les soutiennent dans ce combat. Le FBI, dont l'assistance technique a été acceptée par le Gouvernement du Burundi est fortement engagé, et à travers lui le Gouvernement des Etats-Unis. Vu son caractère emblématique dans la lutte contre la corruption et l'impunité au Burundi, la Communauté Internationale suit de près cette affaire. Ainsi lors de la dernière audience du 19 janvier 2011, les Ambassadeurs des Etats-Unis et de Belgique étaient présents.

Beaucoup d'affaires politiquement sensibles ou impliquant des personnes haut placées des régimes ont permis de soustraire ces dernières aux poursuites judiciaires. L'affaire Ernest Manirumva, suivie, avec autant d'attention ne pourra être ni classée sans suite ni transformée en parodie de justice. Les pouvoirs exécutif et judiciaire sont placés dans un dilemme cornélien. C'est finalement le procès de la justice elle-même. Elle ne pourra pas refuser indéfiniment que l'ADN de suspects fussent-ils haut placés ne soit prélevé. Dans cette épreuve, l'Exécutif devra accepter, au bout du rouleau des manœuvres dilatoires que les vrais suspects soient livrés à la justice au risque de perdre toute sa crédibilité.

2. Evolution socio-économique : budget déséquilibré et grogne sociale persistante

L'année 2011 marque un saut dans les chiffres des budgets annuels. C'est la première fois que le Burundi franchit la barre de mille milliards de francs burundais pour son budget annuel des dépenses⁵¹. Comparé à celui des recettes, il y a déjà dans les prévisions, un déficit annoncé d'environ 100 milliards. Par rapport au budget de 2010, il y a un accroissement de 20%, alors que le produit intérieur brut n'aura augmenté que de 4%, ce qui fait courir au pays un dérapage inflationniste qu'il aura du mal à contrôler⁵². La capacité de mobilisation des moyens par l'Etat se heurte à un des niveaux de corruption les plus importants au monde, le Burundi se trouvant dans les dix pays les plus corrompus⁵³. D'autres facteurs comme le manque d'efficacité s'y ajoutent pour rendre la situation encore plus difficile.

Du côté social, la grogne persiste comme les années antérieures. De nouveaux dossiers apparaissent qui étendent les couches mécontentes au-delà de la fonction publique. Ainsi les taxis-motos, interdits d'accès au centre de la ville de Bujumbura, voient leurs revenus sérieusement amputés. Leur dossier n'a jamais été traité dans toute la transparence et la rationalité requises. Une autre question qui a défrayé la chronique est celle des habitants de Gasenyi menacés d'être expropriés pour libérer l'espace où seront construits les bureaux de la présidence de la République. Là aussi, le dossier est

caractérisé par une certaine opacité. Alors qu'il était d'abord question de 40 hectares, surface déjà largement suffisante pour un tel usage, la demande est montée à 224 ha, sans que cela soit explicité. Les concernés craignent que des intérêts particuliers se cachent derrière l'intérêt public pour les déposséder de leur bien, surtout sans une compensation satisfaisante.

La solution à toutes ces questions nécessite un dialogue social franc et permanent.

2.1. Gestion du budget de l'Etat : un équilibre difficile

La partie du budget qui est attendue de l'extérieur sous forme de dons courants et de dons en capital représente environ 51% du budget des recettes. Certains bailleurs bilatéraux, en raison de développements intérieurs au sein de leurs Etats respectifs, ou à cause des développements internes au Burundi, ont annoncé la suspension ou le gel de leur appui, surtout pour les appuis budgétaires. Lorsque cela n'est pas fait, les appuis budgétaires sont décalés et décaissés de manière glissante sur plusieurs années. Ce type de contingences comporte des risques pour l'équilibre du budget du pays.

Dans le pays, une des manifestations des difficultés d'assurer les dépenses courantes est que les fins de mois sont décalées pour les fonctionnaires. Ces derniers commencent à s'habituer à percevoir leurs salaires, non plus au 25^{ème} de chaque mois comme c'était le cas auparavant, mais comme le disait un fonctionnaire, non sans humour, au 45^{ème} jour du mois, c'est-à-dire avec au moins quinze jours de retard. La réalité est que depuis au moins le dernier trimestre de 2010, le compte général du trésor, qui est le compte du Gouvernement était régulièrement à zéro. Or, il ne peut pas être à zéro car l'Etat vit et engage des dépenses, c'est-à-dire que dans ce cas l'Etat est endetté. Il recourt à différents moyens pour survivre comme les avances de la Banque de la République, ce qui est le cas aujourd'hui, ou parfois, ce qui est plus grave, recourir à la fabrication de la monnaie, sans contrepartie économique. Ce qui est grave. Au début de l'année 2011, une petite amélioration s'est opérée, et le compte général du trésor a eu un compte positif seulement d'une dizaine de milliards, alors que les besoins en dépenses mensuelles pour le fonctionnement s'élèvent à 85 milliards. Même si des améliorations peuvent survenir dans les mois qui viennent, dans l'absolu, ces données sont inquiétantes.

L'urgence d'initier des actions concrètes de rigueur s'impose d'autant que certains bailleurs bilatéraux ont commencé à être réticents. Les Pays Bas et la Norvège auraient déjà annoncé vouloir geler l'appui budgétaire pour le Burundi, même si celui-ci a été déjà budgétisé, ce qui suppose un manque à gagner, qu'il faut compenser d'une façon ou d'une autre. Des concertations seraient en cours entre le Gouvernement et la Banque Mondiale qui sert de médiateur en matière d'aides bilatérales⁵⁴.

Le Gouvernement devra imaginer des stratégies de rigueur combinées à l'application effective de la tolérance zéro à l'égard de la corruption pour mettre les bailleurs dans de meilleures dispositions à l'égard du pays.

2.2. Corruption : une gangrène au cœur du pouvoir

La succession des révélations sur les affaires de corruption, de l'ordre de milliards, font sérieusement douter du mot d'ordre lancé par le Président Pierre Nkurunziza sur la tolérance zéro à l'égard de la corruption. Si rien n'est fait pour redresser la barre, cet engagement solennel qui avait fait espérer une lutte véritable contre la corruption va se transformer simplement en slogan que certains ont commencé d'ailleurs à tourner en dérision⁵⁵. Les révélations faites par le député Manassé Nzobonimpa, par leur précision et parfois leur caractère nominatif, ont montré ce que presque tout le monde savait. La corruption a touché le cœur du pouvoir. Ce sont les puissants qui s'assurent de l'impunité. Sans préjuger de l'exactitude des déclarations qu'il a faites, le sort qui a été réservée à la personne qui dénonce, c'est-à-dire l'exclusion du parti au pouvoir est un signe qui ne trompe pas. Les petits poissons peuvent être arrêtés, et là encore, mais toute la protection est garantie aux puissants.

Plusieurs dossiers nouveaux et anciens ont été révélés par l'OLUCOME et d'autres organisations⁵⁶. On peut juste rappeler quelques dossiers des plus importants : l'affaire de cahiers ougandais, l'acquisition de matériel militaire, dont une partie était défectueuse, par le ministère de la défense et des anciens combattants, l'attribution du marché des lubrifiants par le Ministère de la Sécurité Publique, déjà à une société qui n'existait pas encore, et qui recèle des conflits d'intérêt par ses actionnaires, l'affaire INTERPETROL qui est remise à la surface chaque fois qu'on la croit enterrée, le fameux contrat annulé, mirobolant et irrégulier avec la société américaine qui garde tous ses secrets⁵⁷. Ces dossiers constituent certainement la partie visible de l'iceberg, ceux qui ont la malchance de tomber sous le regard indiscret de fouineurs de la société civile ou d'autres fonctionnaires encore probes. La corruption est devenue tellement visible, fréquente que certains partenaires du Burundi présents dans le pays, poseraient chaque jour cette question à leur collègues burundais « quelle est la nouvelle affaire du jour⁵⁸ ? ».

Les révélations de Manassé Nzobonimpa permettent d'aboutir à une conclusion importante, lorsque ce dernier se pose la question sur l'origine des biens que possèdent certaines personnes mises en cause, dont pourtant les ressources sont connues. C'est que la corruption n'est pas un délit au Burundi pour les puissants est qu'ils peuvent procéder au blanchiment de l'argent acquis au su et au vu de tout le monde, en toute impunité.

2.3. La grogne sociale : promouvoir un dialogue permanent

L'année 2011 s'annonce comme les précédentes par la persistance d'une grogne sociale et des mouvements de grève. Dès le mois de janvier, les syndicats d'enseignants, de magistrats, et de personnel de santé ont commencé à exprimer leurs mécontentements à travers des préavis de grève adressés aux autorités concernées.

2.3.1. Le syndicat des magistrats réclame l'indépendance de la magistrature

Le 7 février, le syndicat des magistrats du Burundi (SYMABU) a annoncé le dépôt d'un préavis de grève, justifié par le manque de dialogue social avec la tutelle. Suite au manque de réaction du Gouvernement, le SYMABU déclenche une grève dix jours plus tard. En tête des revendications

de vie assurant une réelle indépendance du magistrat. Il s'agit de la mise œuvre de leurs statuts, des garanties de carrière et de conditions de vie décentes. Ils dénoncent également les disparités salariales entre magistrats du même corps. Selon le Président du syndicat des magistrats, « un magistrat de la Cour d'Appel toucherait un salaire inférieur à l'indemnité de logement d'un magistrat de la Cour anti-corruption⁵⁹ ». Le mouvement a pris fin six jours plus tard mais le syndicat menaçait de reprendre la grève 30 jours plus tard au cas où leur revendication ne serait pas prise en considération.

2.3.2. Les syndicats des enseignants dans la ligne de mire du pouvoir

L'autre secteur où la grogne est permanente est celui de l'Education. Cette fois-ci, la goutte qui a fait déborder le vase, s'appelle le redéploiement des enseignants. Sur le principe, les syndicats des enseignants et le Ministère de tutelle, sont d'accord : le redéploiement est une nécessité. Les divergences résident principalement dans la mise en application, spécialement l'inexistence de critères objectifs convenus. C'est en partie pour ces raisons que les enseignants regroupés au sein de quatre syndicats⁶⁰ lancent une grève à partir du 21 février 2011.

La question du redéploiement en cache beaucoup d'autres dans ce secteur. Ainsi, il a été demandé aux enseignants de faire des prestations entre 7h30 et 17h30, avec une pause entre 11h30 et 13h00. Ce qui signifie qu'un enseignant qui n'a pas de cours après la matinée est condamné de rester à l'école, car il doit signer à 17h30. Normalement le temps de travail est de 5h30 par jour. Ce registre des présences a été surnommé « NDAGOWE⁶¹ ». Aussi, la norme d'élèves par classe a été revue à la hausse. Lorsqu'il y a moins de 80, il ne forme pas de classe, de telle sorte qu'il y a des classes qui atteignent un effectif de 150 élèves, alors que la norme est de 50 élèves.

Mais un autre contentieux oppose le pouvoir en place et le parti qui dirige avec les syndicats des enseignants. Car depuis quelques années le pouvoir du CNDD-FDD travaille à la création de deux syndicats à sa solde pour contrer l'action des quatre syndicats des enseignants. Ces deux syndicats ont été enregistrés en janvier 2010 par la Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale⁶². Selon les quatre syndicats déjà opérationnels, cet enregistrement aurait été fait en violation des procédures d'usage en la matière. Au regard des actions entreprises par les deux nouveaux syndicats, leur principale mission semble être de saborder les anciens syndicats comme le montre un document qu'ils ont signé pour soutenir le Gouvernement dans sa politique de redéploiement des enseignants, alors que sa mise en œuvre était vigoureusement contestée par les autres syndicats. En outre, ils s'en prennent régulièrement aux responsables du CONAPES et du STEB dans l'objectif de les discréditer⁶³. Face à cette situation, les deux principales confédérations du Burundi ont décidé de porter plainte contre le Gouvernement sur la violation des conventions n°87 et n°98 portant sur la liberté syndicale. Cette plainte détaille les agissements de quelques membres du Gouvernement, de responsables politiques et administratifs, membres du parti CNDD-FDD, contraires aux conventions précitées.

2.3.3. Les taxis-motos déportés vers la périphérie de la ville : réprimés et sans recours

Au Burundi, la circulation routière est caractérisée par beaucoup de désordres qui sont consécutifs à la crise. Depuis plus de quinze ans, les pouvoirs successifs n'ont manifesté aucune volonté pour mettre fin à ces désordres. Ces derniers sont généralement liés à la vente des permis de conduire par les services habilités, l'augmentation des véhicules et l'état de la chaussée publique. L'augmentation

des taxi-motos a contribué à accroître les problèmes de circulation routière, de manière assez significative, par l'effritement du fairplay et l'implication remarquable dans des accidents de roulage.

A l'occasion des fêtes de fin d'années, le maire de la Ville de Bujumbura, a pris la mesure d'interdire la circulation des taxis motos au centre ville. Ceux-ci devaient être relégués au nord et au sud de la Capitale, et de ne pas dépasser les ponts de la Ntakangwa, au nord, et de Muha, au sud. Cette mesure est justifiée par les impératifs de sécurité. Les menaces d'attentat proférées par l'organisation terroriste somalienne Al Shaabab, sont invoquées.

Après les fêtes de fin d'année les « taxi-motards » réclament la fin de la mesure mais une fin de non recevoir leur est opposée. Le 16 janvier 2011, le gouvernement burundais à travers son porte-parole, annonce qu'il a décidé de maintenir les mesures interdisant les taxis motos d'accéder au centre-ville de Bujumbura. De plus, ces mesures "*restent pérennes*" et doivent être respectées à tout moment aussi bien par les taxis motos, les tricycles et les taxis vélos⁶⁴. Suite à ces déclarations, les taxis-motards ont tenté de percer les barrages de la police mais en ont été violemment dissuadés.

Depuis lors, les représentants des taxis-motards ont lancé des cris d'alarme et de désespoir en direction des autorités, en vue de la levée des mesures prises. Malgré des nombreuses propositions mises sur la table par les concernés, la situation est restée inchangée. En ultime recours, les taxis-motards ont adressé leurs doléances à l'office de l'Ombudsman, nouvellement créé. Ce dernier a promis de trouver une solution. Mais leur attente est déjà longue.

Par rapport à cette question, aucune approche rationnelle n'a été envisagée, alors que les taxis-motards étaient pour une fois coopératifs et imaginatifs en propositions. En dépit de tout cela, le Gouvernement a choisi de répondre soit par des arguments fallacieux⁶⁵ ou par la force. Certains observateurs ont fini par se convaincre que la mesure du Gouvernement serait motivée par d'autres raisons, en particulier la résurgence d'une nouvelle rébellion dont on craint qu'elle ait des adeptes au sein des taxis-motards.

La pacification sociale nécessitera inévitablement l'amélioration de la qualité du dialogue social ainsi que le respect des lois et des normes dans les secteurs concernés. Une commission chargée de l'harmonisation des salaires a été mise en place par le Président de la République et devait remettre son rapport le 29 juin 2009. Jusqu'à présent aucune suite n'a été réservée à ce projet, au contraire avec le temps, les disparités s'accroissent.

Conclusion

Le syndrome lié au chahut des élections de 2010 est en train de ronger les institutions de la République. Progressivement l'insécurité croît, les espaces démocratiques se rétrécissent et les pouvoirs publics s'enfoncent dans une logique autoritaire et répressive. La loi d'airain prend le dessus sur le dialogue, ainsi en réponse aux attaques perpétrées contre des positions policières, des membres du FNL sont arrêtés, parfois exécutés. Le pays s'enfonce progressivement dans une logique de violence qui sous peu de temps peut dégénérer en une guerre générale ouverte. En dépit de nombreux appels au dialogue politique, celui-ci ne parvient pas à démarrer, faute de volonté

politique. Pourtant, l'amorce d'un dialogue ouvert entre tous les protagonistes politiques est la seule voie d'inverser la tendance est de redonner une chance à la paix et à la démocratie.

Le choc électoral a aussi affecté les institutions de la République. Le potentiel de mécontentement généré notamment par la répartition des dividendes politiques, est en train de produire des secousses déstabilisatrices au sein des partis politiques, qui sont dans les institutions de la République. Parallèlement, ces remous font surgir un débat de fond sur les orientations et les programmes politiques ainsi que sur l'attitude des partis concernés face aux questions cruciales du pays et leurs rapports aux partenaires politiques.

La morosité politique ambiante affecte les secteurs sociaux et économiques. Le budget voté, le plus élevé en valeur relative de l'histoire du pays, accuse un déséquilibre important, et était déjà déficitaire à son adoption. Pour tenir, le train de vie de l'Etat doit subir une réduction drastique. Mais cet aspect n'est pas à l'ordre du jour des décideurs. Dans sa gestion, un des aspects sensibles sera la capacité de payer les fonctionnaires dans les délais. Si cela n'est pas le cas, cela risque de renforcer une grogne sociale, qui s'étend déjà à beaucoup de secteurs, et qui est renforcé par un pouvoir d'achat qui s'effrite frénétiquement.

Le retour dans le chemin de la paix et du développement exige des initiatives courageuses des décideurs politiques. Des mesures urgentes s'imposent pour ramener l'Etat dans la voie du droit, et de revenir également à sa position de sujet du droit. Ces mesures doivent viser une nécessaire séparation des pouvoirs, en particulier un bon fonctionnement de la justice, pour notamment réprimer et dissuader les auteurs de corruption et de malversations économiques. Le Parlement doit aussi prendre le courage à deux mains pour jouer véritablement son rôle, sinon la proximité qui le caractérise envers l'Exécutif, risque de ruiner, au moins pour un temps l'idéal de démocratie dans le pays ainsi que la confiance dans les institutions. Dans ce cadre, le Président de la République, devra faire de son mot d'ordre de tolérance zéro envers la corruption, une réalité vivante pour la tirer de l'univers du slogan, dans lequel beaucoup le situent déjà. A cet égard, toutes les mesures qui s'imposent devront être prises pour assurer l'égalité de tous devant la loi. Pour réussir, des initiatives d'apaisement général sont nécessaires dans le cadre d'un dialogue social et politique ouvert et permanent pour aplanir les tensions qui rongent déjà la société burundaise. Sinon, le Burundi sera exposé à des risques de régressions et de résurgence de la guerre.

Recommandations

Au Gouvernement du Burundi

Promouvoir le dialogue politique : l'évolution sécuritaire et politique après les élections de 2011 est porteuse de menaces sur la paix et la sécurité. Pour éviter un retour dans la violence, le Gouvernement a la responsabilité de promouvoir un cadre de dialogue, rassurant pour tous les partenaires afin d'organiser un dialogue entre tous les protagonistes politiques et sociaux sur la consolidation de la paix et de la démocratie au Burundi. Le dialogue doit aboutir à l'ouverture des espaces politiques, garantir la sécurité des acteurs politiques et des libertés politiques.

Mettre en application de façon effective et rigoureuse la tolérance zéro à l'égard de la corruption : La mesure prônée par le Président de la République tarde à être concrétisée dans les faits. La réalité a tendance à plutôt prouver le contraire. La mise en application de cette mesure va renforcer la confiance des bailleurs mais aussi contribuer à baisser les tensions internes qui sont à la hausse. Pour ce faire, des réformes législatives urgentes devront être consenties pour permettre que les organes habilités puissent poursuivre toute les personnes soupçonnées de corruption quel que soit leur rang.

Prendre des mesures de rigueur dans la gestion du budget de l'Etat : Le budget de 2011 est déséquilibré. L'Etat vit au dessus de ses moyens. Une politique de rigueur est indispensable pour réduire le train de l'Etat. A cet égard, certaines mesures en cours, comme la réduction du charroi de l'Etat devraient être poursuivies et menées à bon terme, mais aussi d'autres mesures du genre devraient être initiées et mises en œuvre.

S'interdire de recourir à l'arbitraire dans le rétablissement de l'ordre et de la sécurité : la lutte contre les velléités d'insurrection armée montre des tendances à la répression politique des opposants. Dans ces différentes actions, les forces de l'ordre doivent impérativement respecter la loi pour éviter que des citoyens innocents soient victimes d'arbitraire.

Faire de l'affaire Ernest Manirumva, une affaire phare pour l'indépendance de la justice : les différents engagements pris par le Président de la République. Mettre à la disposition de la justice toutes les personnes citées dans cette affaire afin que les mobiles de cet assassinat soient connus et les coupables soient punis conformément à la loi.

A l'Assemblée Nationale et au Sénat

Se libérer de l'emprise de l'Exécutif et du parti pour jouer véritablement leur rôle de contrôle de l'action gouvernementale: Ces deux institutions élues représentent les intérêts du peuple et non d'un groupe d'individus. La compréhension de cette mission est déterminante pour le développement du pays et pour la crédibilité des institutions, et la consolidation de la démocratie. Elle permettra aussi de rétablir la confiance entre la population et le Parlement, dont les membres sont accusés de ne servir que leurs propres intérêts. Le contrôle de l'action gouvernementale est aussi un avantage pour le parti et l'Exécutif qui engrangeront de dividendes au moment des élections.

Aux magistrats

Poursuivre le combat pour l'indépendance de leur corps : Le manque d'indépendance de la magistrature ternit l'image de ce corps. Il nuit également à l'épanouissement des membres de ce corps. Une solidarité entre les magistrats est nécessaire pour revendiquer fermement et d'une seule voix, l'indépendance de leur corps. A cet égard, l'attitude de chaque magistrat dans le refus des injonctions données est capitale. La seule consigne étant de dire le droit. La compréhension du rôle de ce corps dans l'harmonie sociale est une motivation suffisante pour renforcer la détermination des magistrats dans ce noble combat dans lequel le syndicat des magistrats s'est déjà engagé.

Aux partis politiques

S'engager dans la voie de la paix et renoncer ou condamner le recours à la violence : Des informations font état d'une éventuelle implication de certains partis politiques agréés au Burundi dans la formation d'une rébellion. Le dialogue politique exige comme pré requis que de part et d'autre les responsables soient garantis dans leur sécurité physique et politique.

A la Communauté internationale

Soutenir le Burundi, avec fermeté dans ses efforts de consolidation de la paix et de la démocratie: la communauté internationale constitue une force importante dans un pays qui dépend à plus de 50% de son aide. Dans une situation où la mobilisation politique de la population reste faible, et les libertés de contestation limitées, la communauté internationale doit jouer un rôle important, aux côtés de la société civile, pour limiter les dérives vers l'autoritarisme. Souvent cette communauté internationale s'avère souvent conciliante face aux violations des règles pourtant convenues dans différents accords avec l'Etat sur la bonne gouvernance et la démocratie. Dans le contexte actuel, le soutien de la communauté internationale ne sera bénéfique au peuple du Burundi que si celle-ci sort de la complaisance et exige avec toute la diplomatie et la rigueur nécessaires, le respect du Gouvernement du Burundi, de tous ses engagements dans tous les domaines.

A la Société civile

Renforcer son rôle de contre-pouvoir et de suivi de l'action gouvernementale : la situation du pays est assez particulière du fait qu'il n'y a pas d'opposition parlementaire. Pour consolider la démocratie, *la société civile devrait initier des actions permettant de pallier l'absence de cette opposition*, en travaillant en synergie avec les parlementaires et en initiant des actions de recherche de nature à informer le travail des parlementaires sur divers dossiers de corruption, de violations des droits de l'homme, de dysfonctionnements au sein des ministères, de violations de la loi, etc.

Mais la société civile a aussi la responsabilité d'éviter le retour du pays dans une situation de violence. Elle a le devoir de chercher les mécanismes appropriés pour amener les protagonistes à évoluer vers une solution pacifique. Elle doit aussi de façon soutenue, veiller au respect des lois et des normes internationales, en matière de conflit. Elle doit faire une vigilance méthodique et rigoureuse permettant de documenter tous les cas d'abus ainsi que leurs auteurs pour que le cas échéant, les instances nationales et internationales en soient saisies.

Créer des espaces d'interpellation publique : Par espace d'interpellation, on entend un cadre mis en place par la société civile, pour appeler régulièrement les dirigeants à rendre compte devant la population des engagements qu'ils ont pris. Cette initiative pourrait aller de pair avec l'évaluation des « contrats de performance » des membres du Gouvernement. La réussite d'une telle entreprise n'est pas aisée. Elle peut se faire avec la complicité des médias, et de certaines autorités ouvertes à une telle idée qu'il faudra convaincre après leur identification par un plaidoyer soutenu.

Bibliographie

1. Constitution de la République du Burundi, 18 mars 2005.
 2. Economist Intelligence Unit, Country Report, Burundi, mai 2010.
 3. Human Rights Watch, « Burundi : l'opposition réfute être à l'origine d'une nouvelle rébellion », 27 janvier 2011.
 4. International Crisis Group , Burundi : du boycott électoral à l'impasse politique , Rapport Afrique de Crisis Group, n°169, 7 février 2011.
 5. Transparency International, Rapport 2010.
 6. Union Européenne, Mission d'observation électorale Burundi 2010, Déclaration préliminaire, « *Un scrutin qui s'est déroulé dans le calme mais caractérisé par l'absence d'une compétition pluraliste et un environnement politique fortement détérioré.* », Bujumbura, 30 juin 2010.
-